



GT Sécurité sanitaire et activité en situation de crise 11092020

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Vous réunissez ce groupe de travail relatif à la sécurité sanitaire et à l'activité en situation de crise alors que l'évolution de la pandémie inquiète de plus en plus les professionnels de santé depuis la fin du mois d'août et que de nouvelles annonces vont intervenir aujourd'hui qui n'iront pas vers un assouplissement des contraintes bien au contraire.

L'heure n'est absolument pas au relâchement mais au contraire à la vigilance la plus absolue. D'ailleurs, l'actualité récente nous montre que les hauts personnages de l'Etat ne sont plus épargnés. Elle nous montre également que les gestes barrière, dont la campagne de communication est permanente depuis le début du confinement, sont très loin d'être appliqués avec toute l'attention requise. Il n'a qu'à visionner une des dernières interventions du Président de la République mardi dernier pour s'en convaincre. Le premier personnage de l'Etat nous a montré en moins d'une minute ce qu'il ne fallait pas faire alors qu'il s'évertuait à faire de la pédagogie devant un jeune auditoire.

Par ailleurs, le port obligatoire du masque, dernière mesure prise par le Gouvernement, n'a pas été sans entraîner une certaine tension dans les services après plusieurs heures à devoir s'exprimer avec cet accessoire de protection. Et ce ne sont pas la diversité des positions du gouvernement sur la gestion du masque et les voix dissonantes des personnels de santé sur l'utilité et les conditions d'utilisation des masques, depuis le début de cette pandémie, qui ont permis d'améliorer les choses ! Les personnels sont ainsi déroutés et ont du mal à accepter cette contrainte qui est un frein à la communication et provoque des phénomènes de saturation en cours de journée. Rappelons également que nous sommes passés d'un port déconseillé dans les locaux, lorsque la distance d'un mètre était respectée après confinement, à l'obligation sur les lieux de passage et les plateaux, même lorsque les distances entre personnels sont supérieures à 2 m. Les agents sont alors

obligés de s'époumoner derrière leurs masques pour communiquer ce qui provoque essoufflement et fatigue supplémentaire.

Des témoignages nous sont remontés d'ailleurs de la part de cadres qui avaient du mal à faire respecter cette consigne sanitaire. Entre les collègues non convaincus et ceux qui ne supportent plus le masque au bout de plusieurs heures, la gestion des relations humaines au sein d'un service est déjà délicate et risque d'empirer si ce type de réaction continue de se développer. Dès à présent, d'autres témoignages nous étant parvenus, il semble se confirmer que dans certains services d'un commun accord entre collègues, sous réserve que la distanciation soit respectée, la règle du port du masque s'apparente à celle appliquée dans les restaurants et non à celle précisée dans le dernier protocole. Cette problématique n'est pas à négliger car, s'il devait y avoir aggravation dans ces services, avec l'apparition de cas positifs, la responsabilité des encadrants locaux pourrait être engagée par leurs agents qui pourraient oublier assez vite le fait qu'ils bénéficiaient avec leur assentiment d'une tolérance de leur hiérarchie. Il est à noter que même si les responsables ont pour obligation de faire respecter la loi, ils ne disposent que de moyens contraignants limités pour obtenir l'application de la législation.

Depuis le début de cette pandémie, le poids des contraintes peut à nouveau être ressenti comme très important tant physiquement que psychologiquement. Si la phase des congés d'été a permis de lever la pression chez de nombreux collègues, cette phase de rentrée va sembler très vite comme plus difficile à vivre dans les bureaux et de manière générale durant la journée de travail dans les semaines à venir. D'autant qu'il est constaté que dans certains endroits de nombreux agents ont été contaminés lorsqu'ils étaient en congé et ont, soit ramené le virus dans les services, soit pas pu reprendre leurs activités à la fin de leurs congés.

S'il apparaît que le sujet de l'approvisionnement de notre administration et de ses services en équipements individuels de sécurité semble momentanément réglé, certaines directions locales s'inquiètent car elles ne savent pas qui, en octobre, s'occupera de l'approvisionnement des masques et si leur Préfecture continuera de gérer. Il convient de les rassurer sur ce point.

Concernant les masques "inclusifs" transparents, si nous pouvons entendre qu'il faille donner des priorités, il reste que des usagers ayant des difficultés d'audition pourraient apprécier que nos collègues à l'accueil puissent être dotés de ce type de masque. La DG a-t-elle prévu en la matière d'obtenir une attribution spécifique pour les agents d'accueil afin de répondre à cette situation ?

Pour notre délégation, la vigilance doit exister à tous les niveaux quant à la qualité des prestations de ménage, de désinfection des locaux et de matériels ainsi que pour les produits mis à disposition des agents afin qu'ils puissent être acteurs de la sécurité sanitaire.

Avec bientôt le retour de la plupart des collègues dans les services après la fin des congés de la période estivale, le niveau de présence va atteindre son maximum en octobre ce qui va accroître les risques de transmission du virus sur les lieux de travail et dans les transports collectifs. Deux axes nous paraissent devoir être défendus pour faire face à la situation en réduisant le nombre d'agents au m2 dans les bureaux :

- L'utilisation de toutes les surfaces disponibles afin de faire respecter une plus grande distanciation physique dans les bureaux. Or, il semble que des directions rechignent à utiliser des bureaux vacants, suite à réorganisation de service, pour des raisons budgétaires car cela aurait un impact sur la surface de nettoyage et donc sur les frais de ménage ;
- Un développement du télétravail qui s'appuie sur les résultats de l'enquête ministérielle afin de permettre à un maximum de collègues intéressés de bénéficier de cette modalité d'organisation du travail.

Or, bien que le 1^{er} ministre ait indiqué dans son courrier du 1^{er} septembre que le télétravail demeurerait une pratique qu'il convenait de favoriser, du fait de son impact à la fois sur la densité de la population sur les lieux de travail et dans les transports en commun, nous restons dubitatifs à la DGFIP quant au respect de cette consigne gouvernementale.

Nous constatons, par ailleurs, que si des mesures transitoires ont été prises pour faciliter certaines procédures dématérialisées pendant la période de l'état d'urgence, elles n'ont plus cours et conduisent à diminuer les solutions de télétravail.

Pourtant, l'analyse des résultats de la dernière enquête DGFIP sur les effectifs en date du 3 septembre a mis en exergue deux éléments importants :

- Le niveau général du travail à domicile qui est revenu à un taux beaucoup trop faible par rapport aux agents présents dans les services ;
- Les écarts trop marqués entre types de services.

Notre délégation, tout en prenant en compte l'objectif ambitieux, que nous approuvons, de doter 40 % des personnels en ordinateur portable, avant la fin de l'année, s'inquiète du temps nécessaire pour à la fois attribuer ce matériel dans des délais rapides tout en permettant aux collègues de s'adapter à une formule mixte télétravail-présentiel. En effet, dans des services, l'importance du présentiel est très ancrée dans tous les esprits et pas forcément uniquement dans l'encadrement.

Nous attendons de voir très concrètement les suites réservées à l'enquête ministérielle sur le télétravail qui a montré que 40 % des personnels souhaitaient poursuivre le travail à domicile qu'ils avaient pu tester durant le confinement.

Quelle stratégie la DG compte-t-elle adopter pour recenser précisément les volontaires au télétravail ? Quels services seraient plutôt encouragés si la DG les a déjà potentiellement identifiés ? A contrario, quels secteurs professionnels seraient éventuellement totalement exclus de ce mode d'organisation du travail ? D'autre part, afin d'apporter de la souplesse dans le dispositif, la proposition de disposer d'une enveloppe annuelle de jours télétravaillés vous paraît-elle intéressante à mettre en œuvre ?

Pouvez-vous nous indiquer dès à présent quels seront les axes de la prochaine campagne de recensement des demandes de télétravail ?

L'alliance CFDT/CFTC restera vigilante sur le périmètre des personnels que vous afficherez en télétravail. Pour améliorer votre niveau de performance vous avez intégré dans vos statistiques les personnels non sédentaires dans la catégorie des télétravailleurs. Ce n'est pas parce que certains personnels (comme les vérificateurs, les évaluateurs ou les huissiers...) sont en intervention dans des locaux extérieurs qu'ils sont en télétravail. C'est pourquoi, nous demandons que les chiffres présentés sur l'évolution du nombre de télétravailleurs à la DGFIP distinguent les différentes catégories de personnels C, B, A et A+ par métier.

Concernant les modes d'organisation des réunions de travail, de formation mais également de réunions avec les partenaires sociaux, notre délégation attend également très concrètement des signaux forts quant au développement de l'utilisation de la Visio conférence. De multiples témoignages nous ont d'ailleurs confirmé la qualité médiocre du point de vue technique, des audioconférences départementales.

Ce sujet a très largement été abordé par nos fédérations au niveau ministériel avec le secrétariat général qui a montré l'exemple à suivre en la matière, s'agissant des réunions avec les OS.

La DGFIP, administration de plus de 100 000 fonctionnaires, qui a su montrer ses capacités à mettre en œuvre des dispositifs techniques et numériques complexes, doit montrer aussi qu'elle en a la capacité de développer à court terme l'utilisation de la Visio conférence en en faisant un outil majeur de communication interne dans tous les domaines.

Nous l'avons dit en CTR le 18 juin dernier, nous rappelons notre demande qui prend désormais la forme d'une exigence, dans le contexte actuel, d'un plan de développement massif de la Visioconférence tant au niveau national qu'au niveau local.

